

Commune de PONT DE CHERUY

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

n°76/2022

*L'an deux mil vingt-deux, le 15 décembre, à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Pont de Chérucy, dûment convoqué, s'est réuni, salle du Conseil, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Franck **BRON**, Maire.*

Présents : M. Franck **BRON**, Mme Martine **BLACHE**, M. Jean-Louis **ANDREU**, Mme Pauline **BON**, M. Philippe **LAURENT**, Mme Sandra **CAMPOY**, M. Philippe **ZUCCARELLO**, Mme Pascale **MERCIER**, MM. Daniel **POIRIE**, Mme Eugénie **GRAND**, MM. Philippe **DANGELY**, Sébastien **BLACHE**, Cédric **CHABERT**, Mme Rita **TOSCANO**, M. Steve **BIANCHI**, Mmes Caroline **FERRAND**, Catherine **LEPETIT**, M. Lébicha **MANOUKIAN**, Mme Christine **TROUBA**, M. Axel **SIMIAN**, Mme Monique **RAVOUNA**, MM. Jean-Pierre **DEBRAY**, Philippe **MANTERO**.

Procurations : Mme Josiane **PAVIET-GERMANOZ** (pouvoir à M. Daniel **POIRIE**), Dimitri **KOKKINIDIS**, (pouvoir à M. Philippe **ZUCCARELLO**), Mme Fadoi **AQADDOURI** (pouvoir à M. Philippe **LAURENT**), M. Franck **LAURENT** (pouvoir à Mme Pauline **BON**), M. Florian **D'ANGELO** (pouvoir à Mme Christine **TROUBA**), Mme Farah **GUILLAUMONT** (pouvoir à Mme Monique **RAVOUNA**).

M. Axel **SIMIAN** a été élu Secrétaire de séance.

Objet : COMMUNAUTE DE COMMUNES LYON SAINT-EXUPERY EN DAUPHINE – LANCEMENT D'UNE PROCEDURE DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC INTERCOMMUNAL D'ASSAINISSEMENT.

Exposé du Maire

Le Conseil ayant décidé lors du point précédant le transfert des compétences Eau et Assainissement à la Communauté de Communes Lyon Saint-Exupéry en Dauphiné (CC.LYSED) au 1^{er} janvier 2024, celle-ci assurera de ce fait l'intégralité de la compétence Assainissement.

Ce processus étant désormais engagé, il convient d'autoriser la CC.LYSED à lancer toutes les démarches nécessaires pour rendre ce transfert opérationnel dès le début de l'année 2024.

Ainsi, la CC.LYSED envisage de mettre en place une délégation du service public intercommunal d'assainissement en étendant le périmètre de sa délégation actuelle sur le transit et le traitement des eaux usées, à l'intégralité de la compétence Assainissement (collecte, transit et traitement).

Cette procédure de délégation sera lancée dès l'année 2023.

Vous voudrez bien statuer.

Décision

- Vu la délibération n° 2022-09 prise par le Conseil Communautaire en date du 8 mars 2022 relative au transfert des compétences Eau et Assainissement au 1^{er} janvier 2024 ;

- Vu la délibération prise par le Conseil Municipal de Pont de Chéruy en date du 15 décembre 2022 acceptant le transfert des compétences Eau et Assainissement à la CC.LYSED au 1^{er} janvier 2024 ;

- Considérant le travail préparatoire réalisé par la CC.LYSED et les Communes membres en particulier sur le choix du mode de gestion du futur service public intercommunal d'assainissement ;

Le Conseil, après avoir entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré :

☞ Autorise la Communauté de Communes Lyon Saint-Exupéry en Dauphiné à lancer dès 2023, une procédure de délégation du service public intercommunal d'assainissement.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Pour copie certifiée conforme
Pont de Chéruy, le 19 décembre 2022
Le Maire,

